



Compte rendu

SÉANCE DU 3 avril 2025

<u>DATE DE CONVOCATION</u> 25 mars 2025	L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé L'HEVEDER, Maire. Membres présents : Mrs DENOUEL, LE BLEVENNEC, PIROU, JEGOU, CLOAREC, FEJEAN Mmes QUELEN, LE JANNE, TREGUIER, LEROY, PHILIPPE, Mmes LE BARBIER, HERVE, LE MOAL Membres absents : Mrs THOMAS, HERVE, OGER, Mme HENRY Procurations : Mr THOMAS pour Mr L'HEVEDER, Mme HENRY pour Mme PHILIPPE Secrétaire : Maude le BARBIER
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 25 Mars 2025	
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u> EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 15 PROCURATIONS : 2 VOTANTS : 17	

ORDRE DU JOUR :

- 18-04-25 FINANCES – Vote des taux d'imposition
- 19-04-25 FINANCES – Budget Communal – Affectation des résultats 2024
- 20-04-25 FINANCES – Budget communal – Budget Primitif 2025
- 21-04-25 RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs
- 22-04-25 FINANCES – Participation au RASED période 2024-2025
- 23-04-25 FINANCES – Bien sans maître

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Saisonniers 2025

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la modification de l'ordre du jour comme suit :

RETIRE les délibérations :

21-04-25 RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs
23-04-25 FINANCES – Bien sans maître

AJOUTE la délibération :

24-04-25 convention SAUR antennes

18-04-25 FINANCES – Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Vu la notification de l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 par les services préfectoraux.

Il en ressort les éléments suivants :

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux d'imposition 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits à taux constants
Taxe foncière-Bâti	1 504 502.00	46.72%	1 528 000.00	713 882.00
Taxe foncière-Non bâti	222 040.00	101.48%	226 000.00	229 345.00
Taxe d'habitation	269 252.00	18.54 %	216 700.00	40 176.00
			TOTAL hors TH	983 403.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal maintient un taux d'imposition communal identique à l'année passée. C'est-à-dire :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 46.72 %
 - Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 101.48 %
 - Taux de Taxe d'Habitation : 18.54 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint le représentant à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

19-04-25 FINANCES – Budget Communal – Affectation des résultats 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le 6 mars 2025, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de **+ 1 326 590.98 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS N-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	2 137 390.15 €
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	2 873 583.95 €
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	736 193.80 €
D - Résultats N - 1 reporté (002)	590 397.18 €
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT / résultat d'exploitation	1 326 590.98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
A - Dépenses d'investissement	742 466.40 €
B - Recettes d'investissement	895 024.11 €
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	+152 557.71 €
C - Résultats N - 1 reportés (001)	-459 435.29 €
D - Déficit d'investissement D001	306 877.58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
A - Dépenses engagées non mandatées	854 117.85 €
B - Recettes restant à réaliser	409 311.36 €
E - Besoin de financement	444 806.49 €
Excédent de financement	
Déficit section d'investissement	-306 877 58 €
REPRISE RNF = G + H	1 326 590.98 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)	900 000.00 €
2) H = Report en fonctionnement R002	426 590.98 €

20-04-25 FINANCES – Budget Communal – Budget Primitif 2025

M. Hervé L'HEVEDER, le maire propose à l'assemblée le Budget primitif pour 2025. Il détaille et justifie par chapitre et par article en fonctionnement et en investissement. Le budget est identique au budget validé par la commission finances réunie le 26 mars 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : **3 314 763.00 €**
- Recettes : **3 314 763.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **3 064 828.00 €**
- Recettes : **3 064 828.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2025

22-04-25 FINANCES – Participation au RASED période 2024-2025

Pour rappel, un RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) a été créé sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord. Il est basé à l'école de Belle-Isle-en-Terre et regroupe les écoles de 16 communes du territoire dont celle de Louargat.

Les objectifs principaux de ce réseau sont de prévenir et d'aider les élèves du primaire présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école.

Une convention relative à la facturation du RASED a été signée le 11 juillet 2023 avec la commune de Belle-Isle-en-Terre. La participation financière annuelle sert à couvrir les frais de fonctionnement (entretien et fonctionnement des locaux, le matériel, téléphonie, électricité). Elle est fixée pour chaque commune à 1 euro par enfant inscrit à l'école sur l'année scolaire concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- **VALIDE** le versement par la commune de sa participation financière au RASED pour l'année 2024-2025 d'un montant de **206 euros**.

24-04-25 FINANCES – Convention antennes saur

Monsieur le Maire expose que Guingamp Paimpol Agglomération, via sa régie Guingamp-Paimpol eau, a décidé le déploiement de la technologie de télérelève sur l'ensemble des compteurs d'eau sous sa gestion. Le choix des élus de l'agglomération doit permettre de renforcer le suivi par l'utilisateur de sa consommation et d'optimiser l'exploitation du service.

La mise en œuvre de la télérelève des compteurs nécessite au préalable le déploiement d'un réseau de relais concentrateurs qui vient transmettre les informations de chaque compteur d'eau.

Durée de la convention : de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2029, et pourra être prolongée par avenant signé des parties.

Objet de la mission : pose de concentrateur par la SAUR sur des ouvrages de la Commune de Louargat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 16 pour et 1 abstention (Mr JEGOU) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'installation et de maintenance de système de télérelève des compteurs d'eau.

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h00

Suivent les signatures des membres présents pour les délibérations n°18-04-25 à 24-04-25

L'HEVEDER Hervé, Maire		LEROY Christelle	
QUELEN Brigitte, Adjoint		HENRY Estelle	
DENOUEL Jacques, Adjoint		OGER Michaël	
LE BLEVENNEC Gilbert, Adjoint		THOMAS Christophe	
LE JANNE Claudie, Adjoint		CLOAREC Anthony	
FEJEAN Éric, Adjoint		PIROU Anthony	
LE MOAL Odile		PHILIPPE Céline	
HERVE Evelyne		HERVE Yoann	
TREGUIER Laurence		LE BARBIER Maude	
JEGOU Philippe			